



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boxe américaine

Question écrite n° 69537

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la situation de la boxe américaine en France. Il semblerait que le ministère de la jeunesse et des sports ne veuille pas donner son agrément sportif à la fédération de boxe américaine et ce malgré la réunion des conditions requises par son ministère. Ce manque de reconnaissance pénalise lourdement cette discipline. Alors qu'elle compte aujourd'hui plus de 4 000 pratiquants, elle se trouve dans l'impossibilité d'organiser des compétitions. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre afin de garantir la pérennité de cette discipline.

Texte de la réponse

Mme la ministre informe le parlementaire que les représentants de la Commission nationale de boxe américaine (CNBA) ont été récemment reçus par un membre de son cabinet et ont pu exposer les motifs qui les conduisent à solliciter l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports pour cette discipline. Cette demande ne pourra être étudiée qu'après la publication - prévue pour la fin de l'année 2001 - des décrets d'application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, relatifs à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives. Par ailleurs, Mme la ministre a la volonté permanente de réunir toutes les familles sportives appartenant à une même discipline, dans un souci fédérateur et pour la rendre plus accessible à l'ensemble des pratiquants ; il en est ainsi pour la boxe américaine. A cette fin, le ministère de la jeunesse et des sports prévoit de réunir toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un accord susceptible d'ouvrir la voie vers l'obtention de l'agrément demandé.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69537

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6708

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7548